

RCS : TOULOUSE

Code greffe : 3102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULOUSE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 04265

Numéro SIREN : 917 973 232

Nom ou dénomination : (RE)génération

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2024 sous le numéro de dépôt B2024/012001



**(RE)GENERATION**  
**Liasse fiscale 2022-2023**

Exercice comptable du 25/05/2022 au 30/09/2023

*Document reçu par les services fiscaux le 15/12/2023 à 19:34*

Exercice ouvert le	25/05/2022	et clos le	30/09/2023	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input checked="" type="checkbox"/>
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre					<input type="checkbox"/>
SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					<input type="checkbox"/>
<b>A</b>	<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>				
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
(RE) GENERATION - SIREN : 917973232			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
8 RUE DES TRENTE SIX PONTS 31400 TOULOUSE FRANCE					
<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
<b>B</b>	<b>ACTIVITÉ</b>				
Activités exercées	Marchand de biens			Si vous avez changé d'activité, cochez la case	<input type="checkbox"/>
<b>C</b>	<b>RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b>				
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit	4 277
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	<input type="checkbox"/>		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
	Bénéfice imposable à 15%		0		
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art 44 <i>sexies</i>	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense art.44 <i>terdecies</i>	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art 44 <i>septies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité art.44 <i>quaterdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i>	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art 44 <i>octies</i> A			<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i>			<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus values exonérées relevant du taux de 15%			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 <i>quater</i> W (cocher la case)					<input type="checkbox"/>
<b>D</b>	<b>IMPUTATIONS</b>				
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E</b>	<b>CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b>				
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
<b>F</b>	<b>CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ</b>				
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
<b>G</b>	<b>ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b>				
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
2- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					<input type="checkbox"/>
<b>H</b>	<b>COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>				
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée	NAVISION	
<b>COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA</b>			Visa : CGA	<input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>
Comptable : <input checked="" type="checkbox"/> Salarié ?					
BARDOU Lucile 8 rue des Trente-Six Ponts 31400 TOULOUSE FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		<input type="checkbox"/>	Nom du prestataire ECF		

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS  
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD**

ADAPTÉ À LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR TELEDEC.FR

						SI déposé néant, cochez la case :	<input checked="" type="checkbox"/>
<b>I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>							
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				<b>a</b>	
		payées par un établissement chargé du service des titres				<b>b</b>	
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						<b>c</b>	
Montant des prêts avancés et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						<b>d</b>	
Montant des autres distributions:						<b>e</b>	
						<b>f</b>	
						<b>g</b>	
						<b>h</b>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						<b>i</b>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						<b>j</b>	
Montant des revenus répartis				<b>Total (a à h)</b>			
<b>J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS</b>							
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.			
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées			
à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
<b>K DIVERS</b>							
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION</b>							
Rémunérations		Montant brut des salaires ( hors apprentis et handicapés)					
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
		MVLt Imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %		
		MVLt restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLt imputée sur les PVLT de l'exercice					
		MVLt réalisée au cours de l'exercice					
		MVLt restant à reporter					
<b>M OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS</b>							
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice							
						Nombre de reçus délivrés	

1. BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise		(RE) GENERATION - SIREN : 917973232					
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois			17				
			Néant <input type="checkbox"/>				
		Exercice N clos le					
		30/09/2023					
		Brut	Amortissements, provisions				
		Net					
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)	AA				
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement	AB	AC			
		Frais de développement	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		autres immos incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	AM			
	Immobilisations corporelles	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	AS			
		Autres immos corporelles	AT	AU			
		Immos en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	Immobilisations financières (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV			
		Créances rattachées à participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières	BH	BI			
Total (II)		BJ	BK				
Actif circulant	Stocks	Matères premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	741 291	BO	741 291	
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et fins	BR		BS		
		Marchandises	BT		BU		
	Créances	Avances et acomptes sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX		BY		
		Autres créances (3)	BZ	9 900	CA	9 900	
	Divers	Capital souscrit appelé, non versé	CB		CC		
		V.M.P. (dont actions propres: )	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	3 005 850	CG	3 005 850		
	Charges constatées d'avance (3)	CH	50	CI	50		
	Total (III)	CJ	3 757 090	CK	3 757 090		
	Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif (VI)	CN					
Total général (I à VI)		CO	3 757 090	1A	3 757 090		
(1) Droit au bail		(2) à moins d'un an	CP		(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks		créances		

## 2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2023  
 ADAPTÉ POUR LA  
 TÉLÉDECLARATION  
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		(RE) GENERATION - SIREN : 917973232		Néant <input type="checkbox"/>
				Exercice N
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) (dont versé :		3 734 930 )	DA 3 734 930
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence		EK )	DC
	Réserve légale (3)			DD
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)		B1 )	DF
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres ong.artistes vivants)		EJ )	DG
	Report à nouveau			DH
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI -4 277
	Subventions d'investissement			DJ
	Provisions réglementées			DK
	<b>TOTAL (I)</b>			DL 3 730 653
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	<b>TOTAL (II)</b>			DO
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>			DR
<b>Dettes (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)		EI )	DV
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX 26 437	
	Dettes fiscales et sociales		DY	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
<b>Compte de régul.</b>	Autres dettes		EA	
	Produits constatés d'avance (4)		EB	
<b>TOTAL (IV)</b>			EC 26 437	
Ecart de conversion passif			ED <b>TOTAL (V)</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE 3 757 090	
<b>Renvois</b>	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			- Écart de réévaluation libre	1D
			- Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme		EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG 26 437
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

### 3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052-SD 2023  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : (RE) GENERATION - SIREN : 917973232					Néant <input type="checkbox"/>			
					Exercice N			
					France	Exportations et livraisons intracommunautaires	TOTAL	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				FA	FB	FC	
	Production vendue - biens				FD	FE	FF	
	Production vendue - services				FG	FH	FI	
	Chiffre d'affaires nets				FJ	FK	FL	
	Production stockée						FM 256 291	
	Production immobilisée						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)						FP	
	Autres produits (1) (11)						FQ	
	<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)</b>				FR		256 291	
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS
Variation de stocks (marchandises)						FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU 485 000		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV -485 000		
Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW 260 542		
Impôts, taxes et versements assimilés						FX 25		
Salaires et traitements						FY		
Charges sociales (10)						FZ		
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations		- dotations aux amortissements				GA
				- dotations aux provisions				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions						GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD
Autres charges (12)						GE 0		
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)</b>				GF		260 568		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>							GG -4 277	
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)</b>						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>						GU		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>							GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>							GW -4 277	

## 4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2023  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : [ (RE)GENERATION - SIREN : 917973232 ]		Néant <input type="checkbox"/>	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		HG
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>			HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ
Impôts sur les bénéfices		(X)	HK
<b>Total des produits (I + III + V + VII)</b>		HL	256 291
<b>Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	260 568
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)</b>			HN
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO
(2) Dont produits de locations immobilières			HY
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8))			IG
(3) Dont crédit-bail mobilier			HP
(3) Dont crédit-bail immobilier			HQ
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8))			IH
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			IJ
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)			HX
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinques D)		RD
(9) Dont transferts de charges			A1
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	A2
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences			A3
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences			A4
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
		facultatives A6	obligatoires A9
dont cotisations facultatives Madelin A7		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

## 5. IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054-SD 2023  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>(RE)GENERATION</u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
<b>CADRE A - IMMOBILISATIONS</b>						Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence	
<b>INCORP.</b>	Frais d'établissement et de développement				<b>TOTAL I</b>	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				<b>TOTAL II</b>	KD	KE	KF	
<b>CORPORELLES</b>	Terrains					KG	KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9	KJ	KK	KL	
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1	KM	KN	KO	
		Installations générales, agencements, aménagement des constructions		dont composants	M2	KP	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		dont composants	M3	KS	KT	KU		
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				KV	KW	KX	
		Matériel de transport				KY	KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers				LE	LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours					LH	LI	LJ	
	Avances et acomptes					LK	LL	LM	
<b>TOTAL III</b>					LN	LO	LP		
<b>FINANCIÈRES</b>	Participations évaluées par mise en équivalence					8G	8M	8T	
	Autres participations					8U	8V	8W	
	Autres titres immobilisés					1P	1R	1S	
	Prêts et autres immobilisations financières					1T	1U	1V	
	<b>TOTAL IV</b>					LQ	LR	LS	
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>						ØG	ØH	ØJ	
<b>CADRE B - IMMOBILISATIONS</b>					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence
					Par virement de poste à poste				Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultat d'une mise en équivalence
<b>INCORP.</b>	Frais d'établissement et de développement				<b>TOTAL I</b>	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				<b>TOTAL II</b>	IO	LV	LW	1X
<b>CORPORELLES</b>	Terrains					IP	LX	LY	LZ
	Constructions	Sur sol propre			IQ	MA	MB	MC	
		Sur sol d'autrui			IR	MD	ME	MF	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions			IS	MG	MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	MJ	MK	ML
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				IU	MM	MN	MO
		Matériel de transport				IV	MP	MQ	MR
		Matériel bureau et informatique, mobilier				IW	MS	MT	MU
		Emballages récupérables et divers				IX	MV	MW	MX
	Immobilisations corporelles en cours					MY	MZ	NA	NB
Avances et acomptes					NC	ND	NE	NF	
<b>TOTAL III</b>					IY	NG	NH	NI	
<b>FINANCIÈRES</b>	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ	ØU	M7	ØW
	Autres participations					I0	ØX	ØY	ØZ
	Autres titres immobilisés					I1	2B	2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières					I2	2E	2F	2G
	<b>TOTAL IV</b>					I3	NJ	NK	2H
<b>Total général (I + II + III + IV)</b>						I4	ØK	ØL	ØM

5 bis

<b>TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>
---

DGFIP N° 2054 bis-SD 2023  
 ADAPTÉ POUR LA  
 TÉLÉDÉCLARATION  
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : <u> (RE) GENERATION </u>						Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Exercice N clos le <u> 30/09/2023 </u>						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)	Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
	1	2	3	4	5	
1	Concessions, brevets et droits similaires					
2	Fonds commercial					
3	Terrains					
4	Constructions					
5	Installations techniques mat. et out. Industriels					
6	Autres immobilisations corporelles					
7	Immobilisations en cours					
8	Participations					
9	Autres titres immobilisés					
10	<b>TOTAUX</b>					
<p>(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.          Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.          (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.          (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.          (4) Ce montant comprend :          - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;          - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.          (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».</p>						
<b>CADRE B</b>		<b>DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL</b>				
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice						
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=
<p>Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.          Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.          Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.</p>						

## 6. AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2023  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : (RE) GENERATION							Néant <input checked="" type="checkbox"/>				
<b>CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)</b>											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais établissement et développement				CY	EL	EM	EN				
Fonds commercial				RE	RF	RI	RJ				
Autres immobilisations incorporelles				PE	PF	PG	PH				
<b>TOTAL I</b>				RK	RM	RN	RO				
Terrains				PI	PJ	PK	PL				
Constructions	Sur sol propre			PM	PN	PO	PQ				
	Sur sol d'autrui			PR	PS	PT	PU				
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV	PW	PX	PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	QA	QB	QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD	QE	QF	QG				
	Matériel de transport			QH	QI	QJ	QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	QM	QN	QO				
	Emballages récupérables et divers			QP	QR	QS	QT				
<b>TOTAL II</b>				QU	QV	QW	QX				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II)</b>				ØN	ØP	ØQ	ØR				
<b>CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
<b>TOTAL I</b>	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre			R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui			R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4	
	Installations gales., agencts. et aménag.			S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2	
Installations techniques, matériel et outillage				T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	
Autres immob. Corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers			U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7	
	Matériel de transport			U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5	
	Matériel de bureau, informatique, mobilier			V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3	
	Emballages récup. et divers			W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1	
<b>TOTAL II</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III				NL	NM			NO			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)</b>				NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV	
<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)</b>				NW	<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)</b>			NY	<b>TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)</b>		NZ
<b>CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES</b>											
				Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

## 7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2023  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDÉCLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : (RE) GENERATION						Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
		1		2		3		4	
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z		TS		TT		TU	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z		TV		TW		TX	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
		- corporelles	6E		6		6G		6H
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5
		- titres de participations	9U		9V		9W		9X
		- autres immobilisations financières	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation	6X		6Y		6Z		7A	
	<b>TOTAL III</b>	7B		TY		TZ		UA	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C		UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation			UE		UF			
	- financières			UG		UH			
	- exceptionnelles			UJ		UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								10	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

<b>PROVISIONS POUR IMPÔTS</b>				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

<b>AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

<b>AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

<b>AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. **ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2057-SD 2023  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>(RE) GENERATION</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN	
						1	2	3	3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations				UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)				UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières				UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux				VA						
	Autres créances clients				UX						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie		(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituées	UO						
	Personnel et comptes rattachés				UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ						
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		VM						
			Taxe sur la valeur ajoutée		VB						
			Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN						
			Divers		VP						
	Groupe et associés (2)				VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	9 900		9 900		0	
	Charges constatées d'avance				VS	50		50		0	
	<b>TOTAUX</b>				VT	9 950		9 950		0	
RENVIS	(1)	Montant des		- Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
				- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'1 an et 5 ans au plus	À plus de 5 ans		
					1	2	3	4			
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG						
				à plus d'1 an à l'origine	VH						
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	26 437	26 437		0	0		
		Personnel et comptes rattachés		8C							
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D							
		État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices		8E					
				Taxe sur la valeur ajoutée		VW					
				Obligations cautionnées		VX					
				Autres impôts, taxes et assimilés		VQ					
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupe et associés (2)		VI							
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K							
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie		Z2							
		Produits constatés d'avance		8L							
		<b>TOTAUX</b>		VY	26 437	26 437	0	0			
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques		VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							

## 9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFiP N° 2058-A-SD 2023  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		[ (RE) GENERATION ]		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET			Néant <input type="checkbox"/>					
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>									Exercice N clos le [ 30/09/2023 ]					
<b>BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>									WA					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB				
	Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE			XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit ball immobilier et de levée d'option		RA	( Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) )			RB							
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf tableau 2058-B, cadre II)		WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX			XW				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY				
	Impôt sur les sociétés									IZ				
	Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI		L7			K7			
	Régimes particuliers / Impositions différées	Moins-values nettes à long terme									I8			
- Imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)														
- Imposées au taux de 0%									ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs									WN					
- Plus-values nettes à court terme									WO					
- Plus-values soumises au régime des fusions									WR					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT		Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW			WQ				
		Quote part de 12% des plus-values à taux zéro									MS			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage									Y3					
<b>TOTAL I</b>									WR					
<b>II - DÉDUCTIONS</b>									<b>PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE</b>	WS				
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G I E.									WT					
Prov et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réinté. ds les résultats comptables de l'exerc									WU					
Régime d'imposition particuliers et Impositions différées	Plus-values nettes à long terme									WV				
	- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)									WH				
	- Imposées au taux de 0 %									WP				
	- Imposées au taux de 19 %									WW				
	- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									XB				
	- Imputées sur les déficits antérieurs									IG				
	Autres plus-values imposées au taux de 19%									WZ				
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée									XA					
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:		( Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation )			2A					XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 89 % (art. 223 B du CGI)									ZX					
Dédutions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer									ZY					
Majoration d'amortissement									XD					
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations		Reprise d'entreprises en difficulté (art 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles (art 44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5			XF
			ZFU - TE (art. 44 octies A)		ØV	S.I.I.C (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art 44 terdecies)		PA			
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC					
				Zone de revitalisation rurale (art 44 quindecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)									XS					
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH					XG			
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC								
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD								
	Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI	Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI								
	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL											
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									Y2					
<b>III - RÉSULTAT FISCAL</b>									<b>TOTAL II</b>	XH				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (I - II)						XI						
		Déficit (II-I)									XJ			
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)									ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)									XL					
<b>RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)</b>									XN					
									XO					

4 277

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES

DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES

DÉTAIL DES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10.

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**
 DGFIP N° 2058-B-SD 2023  
 ADAPTÉ POUR LA  
 TÉLÉDECLARATION  
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>(RE) GENERATION</u>				Néant <input type="checkbox"/>	
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits Imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ 4 277	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK 4 277	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>					
(à détailler ci-dessous)					
				Dotations de l'exercice	
				Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles				ZV	ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L
<b>Totaux (Cadre III)</b>				YN	YO
<b>Totaux à reporter au tableau 2058-A</b>				ligne WU	
<b>CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)</b>					
Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice		Imputations	
		L1			Montant net à la fin de l'exercice

11. **TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058-C-SD 2023  
ADAPTÉ POUR LA  
TÉLÉDECLARATION  
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>(RE) GENERATION</u>							Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB	
						- Autres réserves	ZD	
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD			Dividendes		ZE	
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF	
				Report à nouveau		ZG		
	<b>Total I</b>	ØF			<b>Total II</b>	ZH		
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>								Exercice N
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail	J7	)	YQ		
	Engagements de crédit-bail immobilier					YR		
	Effets portés à l'escompte et non échus					YS		
DÉTAIL DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance					YT	256 291	
	Locations, charges locatives et de copropriété	(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois	J8	)	XQ		
	Personnel extérieur à l'entreprise					YU		
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	3 778	
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV		
	Autres comptes	(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	ES	)	ST	474	
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052						ZJ	260 542
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE					YW	
Autres impôts, taxes et versements assimilés		(	dont taxe intérieure sur les produits pétroliers	ZS	)	9Z	25	
Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052						YX	25	
TVA	Montant de la TVA collectée					YY		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ		
DIVERS	Montant brut des salaires					ØZ		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition					ØS		
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société					ZK		
	Numéro de centre de gestion agréé	XP		Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI		ZR	Non	
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI					RH		
RÉGIME DE GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre	JA		Plus values à 15%	JK	Plus values à 0%	JL	
				Plus values à 19%	JM	Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble	JD		Plus values à 15%	JN	Plus values à 0%	JO	
				Plus values à 19%	JP	Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale				JH		N° SIRET société mère	JJ





14. **SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME**

Désignation de l'entreprise <u>(RE) GENERATION</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)	
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)	

**I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVLT de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N		
	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Origine	Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
	à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

Désignation de l'entreprise : <u>(RE) GENERATION</u>					Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
	Total 1 et 2	3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
	Total 4 et 5	6				
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)</b>						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice		
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt			
1	2	3	4	5		

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>(RE) GENERATION</u>		Néant <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le: <u>25/05/2022</u> et clos le: <u>30/09/2023</u>		Données en nombre de mois : <u>17</u>	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel :	YP		
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I – Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
<b>Total 1</b>	OX		
<b>II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD	228 709	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
<b>Total 2</b>	OM	228 709	
<b>III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats	ON	741 291	
Variation négative des stocks	OQ	256 291	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	4 252	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	0	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O8		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY		
<b>Total 3</b>	OJ	1 001 833	
<b>IV – Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée	<b>Total 1 + Total 2 - Total 3</b>	OG	- 773 124
<b>V – Cotation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	- 773 124	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	<input type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX		
Période de référence	GY - GZ	du	
Date de cessation	HR		

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : (RE)GENERATION - SIREN : 917973232				Néant <input type="checkbox"/>	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	62 500
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique	Dénomination	FCPR SELECT PROMOTION III			
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	16.73	Nb de parts ou actions	62 500
Adresse : 8 rue des Trente-Six Ponts 31400 TOULOUSE FRANCE					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre	Nom complet				
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune		Pays	
Adresse :					
Titre	Nom complet				
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance : Date	N° Département	Commune		Pays	
Adresse :					

**18. FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : (RE)GENERATION - SIREN : 917973232		Néant <input checked="" type="checkbox"/>
NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905	

Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse :		
Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse :		
Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse :		
Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse :		
Forme juridique .....	Dénomination .....	
N° SIREN (si société établie en France) .....		% de détention .....
Adresse :		

**RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 25/05/2022 au 30/09/2023 ou Année : 2023	
Dénomination de l'entreprise : (RE) GENERATION	Néant <input checked="" type="checkbox"/>
SIREN de l'entreprise : SIREN : 917973232	PME au sens communautaire <input type="checkbox"/>
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD	
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD	
Autres créances non reportable et non restituables	
CRÉANCES REPORTABLES	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD	
Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 x 9 %) + (ligne 2 x 9 %) x 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD	
	dont montant préfinancé
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD	
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)	



## **Attestation de non-obligation de dépôt DECLOYER**

Entreprise : (RE)GENERATION

SIREN : 917973232

Attestation produite le 27/11/2023

**AUCUNE OBLIGATION DE DECLOYER POUR CE SIREN**

# (RE)GENERATION

Société par actions simplifiée à capital variable

8 RUE DES 36 PONTS, 31400, TOULOUSE, FRANCE

917973232



## Procès verbal Consultation écrite des associés du 21 au 29 mars 2024

### Informations de l'assemblée

L'an 2024,

Le 29 mars,

à 14H00,

Les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire sur convocation du président.

Les associés présents représentant la totalité des actions composant le capital de la Société, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par *M&CO PROMOTION* président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### Ordre du jour

APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS AU PRESIDENT

AFFECTATION DU RESULTAT

CONVENTIONS REGLEMENTEES

RATIFICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES LE 22 NOVEMBRE 2023

POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

## Résolutions

### APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS AU PRESIDENT

La collectivité des associés approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2023 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes. La collectivité des associés constate, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39 4 du Code général des impôts. En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Pour: 285305 (100.00 %)      Contre: 0 (0.00 %)      Abstention: 0 (0.00 %)

### AFFECTATION DU RESULTAT

La collectivité des associés décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 4 277 euros de la manière suivante :

	Débit	Crédit
Crédit Résultat de l'exercice		- 4 277
Au compte Report à nouveau	- 4 277	
Total	- 4 277	- 4 277

Compte-tenu de cette répartition les capitaux propres après affectation du résultat s'élèvent à :

	Avant répartition	Après répartition
Capital social	3 734 930	3 734 930
Report à nouveau		- 4 277
Résultat	- 4 277	
Total des capitaux propres	3 730 653	3 730 653

La collectivité des associés prend acte que s'agissant du premier exercice social de la société, il n'a jamais été procédé à des distributions de dividendes.

Pour: 275305 (96.49 %)      Contre: 0 (0.00 %)      Abstention: 10000 (3.51 %)

## CONVENTIONS REGLEMENTEES

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce sur l'exercice écoulé, en prend acte purement et simplement.

Pour: 285305 (100.00 %)      Contre: 0 (0.00 %)      Abstention: 0 (0.00 %)

## RATIFICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES LE 22 NOVEMBRE 2023

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du Procès-Verbal des Décisions du Président en date du 22 novembre 2023 sur la correction d'une erreur matérielle présente sur la date de l'exercice social et sur la mise en conformité de l'Article 17 des statuts de la Société, ratifie ces deux décisions, et approuve ainsi la modification des statuts correspondante.

Pour: 285305 (100.00 %)      Contre: 0 (0.00 %)      Abstention: 0 (0.00 %)

## POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES

La collectivité des associés délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Pour: 285305 (100.00 %)

Contre: 0 (0.00 %)

Abstention: 0 (0.00 %)

**Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.**

## Signatures

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par les associés.

Le président



La secrétaire

## Synthèse des résultats

RESOLUTION	POUR	CONTRE	ABSTENTION
APPROBATION DES COMPTES ET QUITUS AU PRESIDENT	100.00 %	0.00 %	0.00 %
AFFECTATION DU RESULTAT	96.49 %	0.00 %	3.51 %
CONVENTIONS REGLEMENTEES	100.00 %	0.00 %	0.00 %
RATIFICATION DES DECISIONS DU PRESIDENT PRISES LE 22 NOVEMBRE 2023	100.00 %	0.00 %	0.00 %
POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES FORMALITES	100.00 %	0.00 %	0.00 %